

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi



CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. 40 ^m matin.	7 h. 28 ^m matin.	9 h. 10 ^m matin.	8 h. 56 ^m matin.	5 h. 53 ^m soir.	10 h. 13 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
5 h. 10 ^m soir.	1 h. 40 ^m soir.	2 h. 51 ^m soir.	4 h. » » soir.	4 h. 22 ^m soir.	11 h. 6 ^m »	4 h. 41 ^m matin.	2 h. 48 ^m soir.
10 h. » »	5 h. 40 ^m »	7 h. 34 ^m »	8 h. 52 ^m »	9 h. 33 ^m »			

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 5 Juin.

Un nouveau journal républicain le *Globe*, qui veut implanter en France le système du journalisme anglais, et qui est, pour la forme, tout-à-fait calqué sur le *Times*, publiait dernièrement, sur la question des congrégations, un article des plus remarquables, qui répond absolument à notre propre pensée, et qui redit en termes excellents les arguments que nous avons exposés nous-mêmes contre l'arbitraire et l'ostacisme de M. Ferry.

Ce journal est hostile, en principe, aux congrégations. Les sœurs de charité mises à part, il estime que les congrégations sont justement impopulaires, et en cela il se conforme aux traditions gallicanes. Beaucoup d'évêques partageaient, il y a peu d'années, cette appréciation. Mais, s'il a une opinion parfaitement arrêtée sur le danger des congrégations, il déclare que ce n'est point une raison pour ressusciter contre elles, en pleine République libérale, l'emploi des armes qui convenaient à l'ancienne monarchie. Il est profondément surpris de rencontrer des esprits ordinairement libéraux, que la passion entraîne en cette matière, jusqu'à leur faire trouver tout naturel que notre gouvernement constitutionnel agisse vis-à-vis de ses adversaires d'après les procédés de Louis XIV à l'égard de Port-Royal et de Louis XV à l'égard des jésuites.

Faut-il donc rappeler que, depuis cette époque, nous avons traversé une date mémorable, dont quelques publicistes anti-cléricaux ne nous paraissent pas tenir un compte suffisant? Nous voulons parler tout simplement de la Révolution française et des principes de 1789.

Mon Dieu, oui! les principes de 1789! Ils n'ont pas reconnu les congrégations, mais ils ont proclamé la liberté civile, la liberté politique, la liberté de conscience, l'égalité des citoyens devant la loi. Ils ont transformé notre législation et conféré aux citoyens des droits inaliénables, et M. le président Grévy, qui est assurément beaucoup plus anti-cléricale que le roi Louis XV, ne pourrait pas aller aussi loin que lui contre les jésuites.

Nous citons les conclusions du *Globe* :
« Qu'on inspecte les établissements des jésuites, et des autres congrégations non autorisées ;
« qu'on les surveille, qu'on les condamne,
« qu'on les ferme, s'ils donnent un enseignement nuisible à la jeunesse ou contraire aux lois de l'Etat ; voilà ce que peut autoriser un législateur prévoyant. Mais faire à une classe spéciale de citoyens un procès de tendance, les exclure par avance du droit commun, les destituer d'une prérogative qui appartient à tous les autres citoyens, les traiter, sur le simple vu d'une étiquette parfois trompeuse, en ennemis de l'Etat, c'est ce que les principes de 89 ne permettent pas, pas plus qu'ils ne permettraient de nos jours la révocation de l'édit de Nantes ou la persécution des juifs comme au moyen-âge. »

Ce langage d'un journal républicain, appelé à prendre une grande place dans la presse parisienne, mérite d'être rapproché de celui de la France, du *Soir* et de beaucoup d'autres journaux. Il montre une fois de plus qu'il y a deux partis dans la République, un parti jaco-

bin, qui veut imposer sa domination et faire des lois flattant ses passions, et un parti libéral qui rougirait de rétablir en 1879 les proscriptions de madame de Pompadour.

Nous regrettons que le premier de ces partis, celui de la proscription, ait pu former dans le département du Lot une coterie. Mais nous avons confiance dans le bon sens public. Aux attaques dont nous sommes l'objet, nous répondrons de plus en plus par la défense de la liberté pour tous, et nous sommes convaincus que l'opinion publique soutiendra nos efforts. Nous en avons chaque jour l'assurance et la preuve.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 31 mai.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution de M. le comte de Roys, ayant pour objet la nomination d'une commission chargée d'étudier les réformes à apporter aux divers droits sur les vins, et le projet de résolution de M. Ganivet, ayant pour objet la nomination d'une commission de 22 membres, chargée de procéder à une enquête sur les vins.

La commission conclut à la nomination d'une commission de 14 membres.

M. des Rotours fait remarquer que toutes les fois qu'il a été question de réformer la législation fiscale sur les vins, on s'est occupé en même temps des cidres, des bières et des alcools. L'orateur demande que le mandat de la commission reçoive cette extension.

M. Caduc, rapporteur, demande le renvoi de l'amendement à la commission.

Le renvoi est prononcé.

Séance du 3 juin.

Invalidation de M. Blanqui, par 354 voix contre 33.

Jamais on ne vit séance plus agitée.

M. Clémenceau demande la validation. Pendant son discours, M. Jules Ferry, surnommé l'article 7, se croit autorisé par sa qualité de ministre à interrompre. Il est invité très énergiquement à se rasseoir par M. Gambetta qui préside avec une grande impartialité.

M. Lacaze et M. Le Royer, ministre de la justice, répondent à M. Clémenceau. M. Le Royer s'écrie, dans un élan d'éloquence et de patriotisme en désignant les bonapartistes, qu'il n'est pas partisan de la doctrine criminelle de celui qui a dit qu'il fallait sortir de la légalité pour rentrer dans le droit.

Hurllements de la bande bonapartiste, suivant l'expression dont se sort la *Republique française*.

Il faut subir une scène d'une extravagance inouïe, dit de son côté le *Journal des Débats*, en ajoutant que l'on ne peut se faire une idée de cette scène si on n'y a pas assisté.

M. de Cassagnac, debout, campé au dernier banc près de la tribune, lançant l'outrage de la voix et du geste au garde des sceaux, tenant tête au président, l'empêchant de parler ; M. Gambetta, couvrant la voix de l'interrompteur par le bruit continu de la sonnette et, au milieu du tumulte prononçant contre le délinquant la série de mesures disciplinaires que le règlement autorise : le rappel à l'ordre, le rappel avec inscription au procès-verbal, enfin la censure ; la majorité indignée, frémissante, et, quand le président

mot la censure aux voix, se levant en masse pour la voter. Jamais peut-être la Chambre n'avait vu braver plus audacieusement l'autorité de son président qui a résisté à ce déchaînement avec beaucoup de présence d'esprit, de vigueur et de dignité.

On raconte que M. Rouher, écoeuré et désolé, est sorti pendant cet orage.

M. Robert Mitchell prend la parole, mais il se tient à côté de la question. Il mérite, à son tour, un rappel à l'ordre.

Enfin, on vote. L'immense majorité de la Chambre, composée des républicains et de plusieurs membres modérés de la droite, prononce l'invalidation de M. Blanqui. La minorité (33 voix) se compose de 27 adhérents de l'extrême gauche et de 6 bonapartistes.

MM. le comte Murat et de Valon se sont abstenus. Ils n'ont pas voulu donner satisfaction au cri à peu près unanime de la France qui a condamné l'élection Blanqui.

Quant à M. le baron Dufour, saluons ses lauriers nouveaux.

Sonnez trompettes de Gourdon, De Pontcirq et de Labastide.

M. le baron Dufour a partagé la gloire de MM. Paul de Cassagnac et Robert Mitchell. Il s'est fait rappeler à l'ordre ?

Quel bonheur pour le Lot d'être si bien représenté !

INFORMATIONS

Nous recevons d'Alger, des nouvelles regrettables sur l'état des esprits dans quelques cercles. L'insoumission est allée jusqu'à l'insurrection. Le général commandant le 19^e corps d'armée, a adressé sur ces faits, à M. le ministre de la guerre, le télégramme suivant :

Alger, 2 juin, 10 h. 5 m. soir.

Des troubles imprévus ont éclaté dans l'Aurès, chez les Ouled-Daoud. Les Caïds Mustapha ben Batchtazid, des Beni-bou-Sliman et Boudiaf, des Beni-Oudjana, ont été tués, ainsi que six spahis accompagnant un officier des affaires arabes, qui a pu s'échapper à grand peine.

Pour parer à tout événement, j'envoie trois bataillons et deux sections d'artillerie, de la province d'Alger dans celle de Constantine.

Jedi a eu lieu une grande soirée, offerte par les membres étrangers d'un congrès international qui vient de se réunir à Paris pour le percement de l'isthme américain. De la sorte, après le canal de Suez viendrait le canal de Panama. Vers onze heures, M. Gambetta a été introduit par M. de Lesseps et présenté à l'assemblée en termes très affables. Il a prononcé à peu près les paroles suivantes :

« Messieurs, si vous me permettez de vous parler en simple citoyen, je vous dirai que votre œuvre est noble et grande ; que je l'ai étudiée et suivie avec le plus grand soin, avec la plus grande attention, et enfin avec le plus grand profit. Je n'en connais pas de plus méritoire au point de vue des progrès de la civilisation ; elle caractérise bien les efforts des peuples modernes, tendant à aplanir ce que la nature (si admirable qu'elle soit dans ses manifestations et ses transformations) a laissé derrière elle d'obstacles et de difficultés. Ce grand Français

(continue M. Gambetta en montrant M. de Lesseps) est bien un peu cause, par son passé, de ce que vous faites aujourd'hui. Quoi qu'il en dise, c'est grâce à lui que nous voyons ce congrès réunir, sous notre drapeau national, les illustrations du monde entier. »

Un membre de la gauche a fait auprès de M. le garde des sceaux une démarche relative à la question du retour à Paris.

Le résultat de cette démarche est l'assurance, donnée par M. Le Royer, que le gouvernement prendrait l'initiative d'une proposition tendant à l'abrogation par voie de réunion du Congrès, de l'article 8 de la Constitution qui fixe le siège des Chambres à Versailles.

L'Académie française a décidé de renvoyer la réception de M. Henri Martin à six mois. Le récipiendaire, en faisant l'éloge de M. Thiers, avait parlé de l'empire en termes un peu durs. M. Ollivier, ancien ministre de Napoléon III, qui répondait à M. Henri Martin, crut de son devoir de riposter aux dépens de M. Thiers. La commission chargée de prendre connaissance des discours, s'interposa entre les deux confrères ennemis ; M. Henri Martin fit toutes les concessions nécessaires pour désarmer son impétueux antagoniste ; M. Emile Ollivier, qui semble se faire un devoir de n'être ferme qu'à contre-temps, persista à laisser dans sa harangue des phrases faites pour choquer l'opinion publique aussi bien que les convenances. Nous verrons dans six mois.

La commission du budget, qui s'est réunie à deux heures, a entendu la lecture du rapport de M. Devès sur le budget de cultes.

Le préambule de ce travail dans lequel M. Devès affirme les droits de l'Etat et demande qu'ils soient énergiquement maintenus, a soulevé un vif débat, auquel ont pris part le rapporteur et MM. Lamy, Bethmont, Noirot, Rouvier, Floquet.

Un jeune député républicain, M. Lamy a protesté contre l'appréciation qui était faite par M. Devès du mouvement dans lequel se trouve engagé le clergé français. Il a justifié le pétitionnement contre les lois Ferry, au point de vue des principes républicains, et a demandé que le clergé entier ne fût pas rendu responsable de faits isolés.

La commission des patentes a entendu :

1^o Le président du comptoir d'escompte au sujet de la patente qui frappe les établissements financiers de même nature. Le président du comptoir d'escompte a reconnu lui-même que cette patente était trop faible comparativement à l'importance du chiffre d'affaires que font ces établissements ;

2^o Les délégués de la chambre de commerce d'Amiens qui ont appelé son attention sur le chiffre excessif de la patente à laquelle sont soumis les représentants de commerce.

La commission a paru disposée à faire droit à ces réclamations.

On télégraphie de Poitiers :

La femme Guiot, qui a tué l'enfant de son mari en le forçant à avaler des épingles, a été condamnée à mort.

Les détails de cette affaire sont horribles, ils ont produit une profonde émotion.

Dimanche a eu lieu à Nanterre le couronnement de la rosière. M. de Lesseps, qui assistait à la cérémonie, a gracieusement offert à Mlle Delphine Collet l'action n° 1 du canal de Panama.

On lit dans la *Paix* :

L'enquête administrative instruite contre M. Forcade, archevêque d'Aix, à propos des paroles qu'il aurait prononcées, soit à Châteaurenard, soit ailleurs, dans une tournée pastorale, est aujourd'hui terminée.

Nous croyons savoir que les témoignages recueillis dans cette enquête ne sont pas de nature à nécessiter des poursuites contre ce prélat.

LES MÉDAILLES DU SALON

Les divers jurys se sont réunis lundi pour décerner les récompenses du Salon. Une foule considérable visite les diverses salles.

Voici le résultat de la section de peinture :

Peinture.

Médailles de 1^{re} classe. — M. Maignan (Albart n° 1987). — M. Duez (Ernest-Ange n° 1078). — M. Morot (Aimé-Nicolas n° 2194).

Médailles de 2^e classe : M. Paul Vayson (n° 2923). — M. François Flameng (n° 1226). — M. Pierre Pritel (n° 1277). — M. Charles Hermann-Léon (n° 1,554). — M. Georges Moreau, de Tours (n° 2,183). — M. Fernand Pelez (n° 2346). — M. Gaston-Casimir Saint-Pierre (n° 2675 et 2676). — M. Edmond-Charles Yvon (n° 2023).

Des dépêches d'Amérique ont annoncé, sans détails, un incident maritime émuant qui vient de se produire dans la guerre du Chili contre le Pérou.

Un grand cuirassé péruvien, l'*Independencia*, aurait été coulé, ainsi que deux corvettes en bois chiliennes, la *Esmeralda* et la *Covadonga*.

On ignore encore les circonstances du combat, et on ne sait qu'une chose, c'est que deux frégates blindées péruviennes, armées d'une puissante artillerie, sont venues attaquer la faible division navale chilienne qui bloquait le port d'Iquique.

Il est probable que la bataille a eu lieu sous vapeur et que le choc aura joué un rôle considérable dans les sinistres qui l'ont terminée.

Une correspondance de Saint-Petersbourg raconte l'accueil enthousiaste fait au czarévitch par les officiers du régiment de uhlans de la garde.

Cette correspondance annonce que les discours prononcés ont été empreints d'un ardent patriotisme et que le fils aîné de l'empereur Alexandre est devenu l'espoir de l'élément national russe opposé au parti allemand.

On lit dans le *National* :

Notre correspondant de Londres nous affirme que le gouvernement anglais a donné à sir Garnet Wolseley, qui part pour Natal, l'ordre de provoquer, dès son arrivée, une consultation de la part des autorités médicales, afin de savoir s'il ne convient pas de faire immédiatement embarquer pour l'Europe l'ex-prince impérial, sur l'état de santé duquel le conseil de l'amirauté a reçu les renseignements les plus alarmants.

Il paraît que l'héritier de Napoléon III est atteint, depuis son arrivée à Natal, d'une fièvre intense et qui ne fait que s'accroître. L'ex-prince impérial, remplissant volontairement les fonctions d'aide dans l'état-major du général Chelmsford, le gouvernement anglais ne croit pas devoir prendre la responsabilité des suites que pourrait avoir pour ce jeune homme un plus long séjour dans un pays dont le climat semble devoir lui être promptement funeste.

CHRONIQUE LOCALE

Le *Republicain du Lot*, par l'organe d'un correspondant, accuse l'administration préfectorale d'avoir ABSOUS l'adjoint de Parnac. Quel est donc le crime de cet adjoint, élu d'abord par le suffrage universel de sa commune, désigné ensuite par ses collègues du conseil municipal ?... Il a pétitionné *catholiquement*.

Comment ! il a pétitionné !... Oh ! l'affreux homme. C'est un *scélérat* comme M. Chantrel, un *drôle* comme l'auteur des Cahiers Lithographiés, un *misérable* comme les jésuites.

Mais l'adjoint de Parnac n'est pas le seul coupable. Le receveur buraliste de Crayssac est également dénoncé par le correspondant du *Republicain du Lot*. N'a-t-il pas eu l'audace d'être porteur d'une pétition contre les lois Ferry ? *Ce fait peut se passer de commentaires*, dit le *Republicain*. Rien de plus vrai, disons-nous aussi, mais seulement à l'égard de l'aimable correspondant !

Une fois en si bonne veine, ce dernier dénonce plusieurs autres coupables, qui sont l'adjoint et deux conseillers municipaux de St-Médard.

Nous prévenons le *Republicain du Lot* qu'il devra se résoudre à publier un numéro par jour, s'il tient à dénoncer tous les pétitionnaires du Lot. Quant à son correspondant, il fait là un joli métier.

Les communes dont nous venons de parler sont dominées et exploitées par les meneurs bonapartistes. En défendant leurs habitants nous leur prouvons que les républicains modérés et sages désavouent les procédés du radicalisme.

La liberté que le radicalisme veut en effet nous laisser, consiste à ne plus avoir le droit de pétitionner... *catholiquement*. Si on voulait pétitionner en faveur de Rochefort ou de Blanqui, la chose serait tout autre, et le radicalisme la trouverait certainement non moins légale que digne d'admiration.

* * *

Après le *Republicain du Lot*, le *Courrier du Lot*.

Si le premier nous reproche d'être trop doux envers les congrégations religieuses, le second nous trouve irrespectueux envers les archevêques.

Nous ne pouvons contenter, cela est clair, les radicaux et les bonapartistes.

Contre M. Jules Ferry, nous défendons la liberté. Contre les prélats trop ardents, nous défendons l'indépendance du pouvoir civil, glorieuse conquête de 1789.

Nous continuerons.

Seulement, il est tout naturel que les radicaux ne veuillent pas de la liberté ; ils sont dans leur rôle. Mais il y a quelque chose de par trop cynique, si cela n'était pas grotesque, à entendre glorifier les exagérations malheureuses d'une très-faible portion du clergé, par le parti qui a incarcéré le pape Pie VII, spolié le pape Pie IX et persécuté la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Quel est le membre de l'Eglise qui, employant les expressions de l'archevêque d'Aix, aurait appelé impunément les ministres de l'Empire, *des mandarins chinois ou japonais*, et qui aurait adressé à Napoléon 1^{er} ou à Napoléon III les paroles suivantes, après avoir fait lire en chaire un mandement sur un projet de loi politique : « *Je n'ai aucun compte à rendre pour ce fait, au pouvoir séculier* » ? Répondez pour nous, lecteurs.

* * *

Pourquoi le *Courrier du Lot* passe-t-il sous silence le vote de MM. le comte Morat, de Valon et le baron Dufour, tendant à amener Blanqui à Versailles, aux frais du peuple français, pour y défendre son élection ?

Pourquoi garde-t-il le même silence sur l'heureux démenti donné par la Chambre des députés, aux arguments de M. de Valon, dans la question du vinage à prix réduit ?...

* * *

Le *Réformateur du Lot* se plaint aussi de manœuvres pour le pétitionnement à Parnac, à Saint-Médard et à Prayssac ; mais il ne dénonce personne. Si des manœuvres coupables étaient commises quelque part, l'autorité remplirait son devoir, sans avoir besoin que le *Republicain du Lot* imprime en toutes lettres plusieurs noms propres.

La commission d'instruction primaire du Lot ouvrira sa deuxième session pour les aspirantes, brevet du deuxième ordre, lundi 14 juillet, brevet du premier ordre, jeudi 17 juillet.

Pour les aspirants, brevet simple, lundi 21 juillet, brevet facultatif, jeudi 24 juillet.

Le registre d'inscription sera clos le 14 juin, pour les aspirantes et le 21 juin pour les aspirants.

D'après le rapport du ministre de l'intérieur et des cultes sur les actes de dévouement accom-

plis pendant le mois d'avril 1879, une médaille d'honneur a été accordée au nommé Jean Ribayrol gendarme à la compagnie du Lot. A Saint-Céré, 9 mars 1879, il sauva une femme sur le point de périr dans une incendie

C'est avec le plus grand plaisir que nous annonçons à nos lecteurs, que M. J. Malinowski, ex professeur du Lycée de Cahors, un des principaux fondateurs de la *Société des Etudes*, vient d'obtenir de l'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres, de Toulouse, une médaille d'argent de 1^{re} classe, pour son travail sur *l'histoire monétaire du Quercy*.

Le ministre de la guerre vient d'adresser à tous les généraux commandants en chef de corps d'armée une circulaire pour les informer que cette année, comme tous les ans, ils pourront à l'époque de la moisson, mettre des travailleurs militaires à la disposition des cultivateurs qui en feront la demande.

Les généraux commandants auront à veiller avec le plus grand soin, à ce que ces travailleurs soient traités avec égards, pendant tout le temps qu'ils seront employés en dehors du corps. Ceux des cultivateurs qui seraient convaincus sur ce point, d'avoir manqué à leur engagement, se verraient privés dans l'avenir de cette précieuse ressource.

Le travail des permissionnaires ne sera pas graitoit : en outre de la nourriture et du logement, ils devront recevoir une indemnité pécuniaire.

D'après un état joint à la circulaire ministérielle, cette indemnité variera de 1 fr. à 1 fr. 70, suivant les régions.

M. Lasvigne, directeur du dépôt d'étalons de Laroche-sur-Yon, a été appelé au commandement du dépôt d'étalons de Villeneuve-sur-Lot, en remplacement de M. de Lastié St-Jal, qui le remplacera au dépôt de Laroche-sur-Yon.

Un malheureux accident qui a eu des suites funestes est arrivé lundi matin, à la maison du sieur Séval, propriétaire à Cahors, faubourg Labarre.

Le sieur Delord (Guillaume), maçon, âgé de 65 ans, était occupé à récréper ladite maison quand, à un moment donné, l'échafaudage volant sur lequel il était monté s'est renversé tout à coup, et le malheureux ouvrier a été précipité sur le sol de la hauteur d'un troisième étage. Il n'a survécu que quelques heures à sa chute.

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer le public que, conformément aux ordres de M. le Général en chef commandant le 17^e corps d'armée, les troupes d'infanterie de la garnison de Cahors seront exercées, à partir du mois de juin, à des manœuvres de nuit, dans lesquelles il sera tiré des cartouches à poudre.

Ces exercices sont fixés pour le régiment d'infanterie stationné à Cahors, de 8 heures à 10 heures du soir, le vendredi de chaque semaine.

FRUILLETON DU JOURNAL DU LOT

5 Juin 1879. (49)

Correspondance Littéraire AD. FAYRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

XVII

LES MASSACRES A DAMAS.

Alors les terreurs ne connurent plus de bornes, et les scènes les plus dramatiquement horribles commencèrent. On vit des jeunes filles décapitées d'un seul coup. On vit des enfants suspendus en l'air, le corps traversé par une lance. On vit des femmes précipitées du haut des terrasses. Les Druses s'enivraient de sang et semblaient redoubler de férocité.

Une religieuse, un prêtre et quinze jeunes filles, dont l'aînée avait à peine seize ans, s'étaient réfugiés dans la chapelle, et tandis que la sainte sœur, agenouillée devant l'autel, implorait le Très-Haut, le prêtre, saisissant le crucifix d'argent placé au-

dessus du tabernacle, l'étendait au-dessus des enfants frappés d'horreur.

La vue du Christ, de ce Dieu de paix et de miséricorde, redoubla l'ardeur frénétique des assassins ; ils s'élançèrent en masse pour se ruer sur la sœur et les jeunes filles. L'un d'eux leva son yatagan sur le signe sacré que brandissait le prêtre qui avait entonné le *De Profundis*...

Un coup de fusil retentit, et le monstre profanateur roula la poitrine traversée par une balle. Au même instant les Druses reculèrent. Trois autres d'entre eux venaient de tomber... La lame d'un yatagan, ruisselant de sang, décrivit un moulinet éternel, et, se multipliant par sa rapidité, éleva subitement une barrière d'acier entre les bourreaux et les victimes.

Un homme était debout auprès de l'autel, le front menaçant tourné vers les Druses. Cet homme, dont les vêtements étaient déchirés et rougis, dont les yeux étaient hagards, dont l'expression de la physionomie était effrayante, venait d'apparaître brusquement comme le dieu des batailles. Une petite porte, demeurée ouverte au fond de la chapelle, expliquait ce que cette apparition avait tout d'abord d'inexplicable.

D'un seul bond, cet homme s'était élancé entre les Druses et les jeunes filles menacées : d'un coup de feu il avait renversé le sacrilège assassin, et à l'aide de son yatagan terrible, il avait fait reculer les plus féroces assaillants.

Profitant de la stupeur causée par sa présence causait aux Druses, il se rua sur eux et en abattit deux autres encore. Les monstres, exaspérés, poussèrent des rugissements de rage et attaquèrent tous en-

semble leur terrible adversaire. En un clin d'œil, celui-ci fut entouré, menacé, et la mort fut sur sa tête.

« Tiens ferme, Abou-Abbas ! » cria une voix sonore.

Un Druse tomba, et Henri de Villeneuve fut aux côtés du chasseur de panthères. Derrière eux étaient la religieuse toujours agenouillée, les jeunes filles plus affolées que jamais, pantelantes, éplorées, et le prêtre, debout le crucifix élevé vers le ciel.

Il y avait là, dans cette petite église, quinze Druses debout, armés et menaçants, et deux hommes seuls entre eux et leur victimes... Alors commença entre ces deux hommes et les Druses l'une de ces luttes terribles, acharnées, délirantes, dans lesquelles la créature de Dieu déploie tout ce que la nature lui a donné de force, d'adresse, de vigueur, de don de destruction. Ce fut une lutte à rendre vraisemblables les poétiques récits de l'*Arioste* et du *Tasse*, un de ces combats de géants que l'imagination seule peut rêver.

Chaque coup portait la mort, et Abou-Abbas et Henri frappaient sans relâche. Le chasseur de panthères avait saisi par le canon son long fusil à la crosse pesante et toute constellée d'argent et d'or, et à l'aide de cette masse redoutable, il écrasait ses ennemis.

Henri, le poignard dans la main gauche, le yatagan dans la main droite, paraît et frappait, rugissant comme un jeune lion attaqué par des tigres...

Quelques Druses à peine demeuraient debout et les infâmes reculaient, n'osant plus affronter leurs terribles adversaires.

Tout à coup un troisième personnage jaillit par la petite porte demeurée ouverte : M. Lerno, une hache au poing, poussa un cri de joie en voyant debout ses deux compagnons, et s'élança auprès d'eux... Les Druses fuyaient.

« Sauvons ces enfants, dit M. Lerno. Abd-el-Kader vient aux secours des Maronites !... » Mais il n'eut pas le temps d'achever. L'église, un moment abandonnée par les Druses, était assaillie de nouveau et une troupe effrénée, la rage au cœur, l'insulte aux lèvres, inondait la maison du Seigneur.

Les deux Français et Abou-Abbas bondirent sur une même ligne, les yeux pleins d'éclairs, les armes menaçantes. Une fusillade terrible les accueillit... Pas un des trois ne fut atteint, mais les pauvres jeunes filles, demeurées autour de l'autel, firent entendre des cris déchirants.

La religieuse s'affaissa la poitrine déchirée, et elle expira en prononçant le nom du sauveur. Le prêtre demeurait immobile, son crucifix toujours levé, mais le sang inondait ses bras : deux balles lui avaient lacéré les épaules.

Malhoun-Khatoun était à la tête des Druses. En apercevant le cheik, Henri poussa un cri rauque et se rua pour l'atteindre. Abou-Abbas se précipita pour protéger Henri, M. Lerno s'élança à son tour au secours des deux hommes.

(A suivre).

Théâtre de Cahors

Nous sommes encore sous le charme du grand génie dramatique de Victor Hugo. Quelle soirée émouvante que celle de samedi au théâtre de Cahors ! et comme *Ruy-Blas*, ce drame tout éblouissant de beautés littéraires, de situations hardies, grandioses, que la passion, cette souveraine mise au cœur des grands aussi bien que des humbles, légitime pourtant et rend plus saisissantes encore ! Une reine d'Espagne aime un laquais qu'elle croit grand seigneur, et qui l'est en effet par l'intelligence et par le cœur. Le roi abandonne Dona Sol dans les solitudes et les tristesses du palais : Sa Majesté chasse, et la reine pleure...

Ruy Blas paraît ; ce laquais est ennoblé par la passion ; et quel seigneur porte plus dignement le manteau de grand d'Espagne ! Le génie de l'amour l'inspire, le transfigure et le rend capable de cette virulente apostrophe aux ministres, dont la vénalité et l'incapacité perdent l'Espagne. La reine est fière de lui. Et lorsque cette félicité éphémère finit tragiquement, lorsque la désillusion glacée tombe des lèvres de don Salluste :

Moi, je vous ai donné mon laquais pour amant, la reine se révolte un instant, mais la femme, l'amante reparaissent bien vite, et l'âme de Dona Sol s'éteint avec *Ruy-Blas*, dans une suprême étreinte. Nous ne voyons rien dans cette explosion de sentiments nobles, généreux, grands comme Dieu qui les a mis au cœur humain, nous ne voyons rien, dis-je, qui ne puisse affronter les plus sévères critiques. Tout est beau dans cette œuvre désormais classique, qui remue si profondément, et tient le spectateur haletant et rempli d'admiration.

L'interprétation a été bonne.

Dona Sol, M^{lle} Marie-Laure, a été à la hauteur de son rôle, par la correction parfaite de son jeu, l'expression vraie des situations si diverses du drame. Son succès a été complet.

M. Rosambeau est beaucoup trop froid dans le personnage de *Ruy-Blas* ; il s'est un peu relevé au cinquième acte.

M. Damoraize (*Don Salluste*) dit bien, mais sur un ton trop déclamatoire.

M. Walter (*Don César*) est très gueux sous sa goénille, mais pas assez noble.

En somme, la soirée a été bonne, et nous avons été amplement dédommages des déboires passés.

X***

Spectacle de Jeudi 12 juin 1879.

Compagnie Lyrique. — L. Lacan, directeur.

UNE SEULE REPRÉSENTATION

DE M^{lle} LEAVINGTON,

Première Chantuse contralto de l'Académie de Musique,

M^{lle} C. Fabartt, première chanteuse légère du Théâtre royal de Bruxelles ;

M^{lle} Damonville, chanteuse légère des Théâtres du Havre et de Rennes ;

M. Delbecchi, baryton des Théâtres de Bordeaux, Alger et Marseille ;

M. Thévelin, ténor léger des Théâtres de Bordeaux, Rouen et Lille ;

M. Lacan, ténor comique des Théâtres d'Anvers, La Haye et Bordeaux.

COMPOSITION DU SPECTACLE :

Galathée, opéra-comique en 2 actes, par MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de Victor Massé.

Les Noces de Jeannette, opéra comique en 1 acte, par MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de Victor Massé.

Brindisi de Lucrece Borgia, musique de Donizetti (4^e acte) chanté par M^{lle} Leavington, de l'Opéra.

Cirque zoologique.

Nous sommes vraiment bien partagés en ce moment à Cahors. Tandis que les troupes lyriques et dramatiques se succèdent sur notre scène, des cirques s'installent au grand bonheur des enfants. C'est ainsi que le cirque zoologique de M. Cassuli exerce un attrait irrésistible sur le jeune public cadurcien. Toutes les familles sont sur pied. M. Bébé, M^{lle} Lili sont dans la jubilation. Ils sont allés au cirque, et tous les chiens, che-

vaux, chèvres, singes, lapins, coqs, canards, qui manœuvrent avec tant de précision leur vélocipède, qui grimpent si haut sur des sièges superposés, qui exécutent si gracieusement les tours de voltige, font l'objet de toutes leurs conversations.

Et cette femme caoutchouc qui s'enferme dans une boîte de 50 centimètres carrés, et ce clown qui est spirituel à force d'être bête, et ce gymnasiarque qui exécute avec tant de grâce les exercices de la barre fixe, tout cela remplit les imaginations enfantines et se traduit par des conversations bruyantes, des imitations fantaisistes, et ce désir violent qui domine tout : « Nous voulons revenir au *Cirque zoologique* ! »

Et comment résister ! Voilà pourquoi tous les soirs, avec un empressement qui va *crescendo*, les papas et les mamans conduisent leurs bébés au cirque Cassuli, et si les petits rient et trépident bien fort, les grands ne s'ennuient pas, au contraire. Tout cela est frais, coquet, nouveau et fort amusant. Nos compliments à M. Cassuli.

FOIRE DE CAHORS.

La foire de Cahors du 2 juin a été belle.

800 paires de bœufs étaient sur le champ de foire, un grand nombre ont été vendus à des prix qui varient de 600 à 1,200 fr. la paire, les gras se sont vendus de 38 à 40 fr. les 50 k. poids vif ; 350 petits cochons se sont vendus de 20 à 90 fr. la pièce, suivant leur grosseur ; les cochons gras se vendaient de 40 à 45 fr. les 50 kil. poids vif, il y avait 800 moutons ou brebis qui se sont vendus de 20 à 40 fr. la pièce, les gras de 65 à 70 c. le kil. poids vif ; 30 chevaux ; 22 mulets ; 14 ânes. Il s'est fait beaucoup d'affaires, il y avait affluence de monde, les cafés et les auberges étaient pleins ; la volaille, sur la place du marché se vendait jusqu'à 2 fr. le kil.

Marché aux grains : 500 hectolitres de blé ont été mis en vente, 400 ont été vendus au prix moyen de 22 fr. 75 ; 200 hectolitres de maïs vendus 14 fr. l'hectol.

Pas de vols à signaler.

Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN VINICOLE

Vins. — Les nouvelles qui nous parviennent des principaux vignobles notables de la Gironde et des départements voisins sont loin d'être satisfaisantes, soit sous le rapport des transactions, soit sous le rapport de la végétation de la vigne. Tous les cépages sont en retard de près d'un mois sur l'année dernière ; les pousses font triste figure sous l'influence d'une humidité constante, avec de brusques intermittences de température froide et chaude. Au lendemain de la dernière phase de la lune rousse, on avait eu à constater dans l'état atmosphérique un changement subit et de bon augure, le soleil, semblait pouvoir accomplir sa tâche de saison, on espérait que grâce à ses chauds et bienfaisants rayons, la récolte allait s'arranger, cet espoir a peu duré ; si la température est un peu moins froide, elle est toujours aussi humide, aussi les propriétaires augmentent leurs exigences et les affaires sont presque nulles. Un fait à noter, c'est que cette situation atmosphérique est commune à presque toutes les régions françaises excepté pour quelques départements du Midi. On s'attend donc généralement, si les chaleurs n'arrivent pas à bref délai, à un déficit considérable dans le rendement de la récolte de 1878. Cependant si on avait l'heureuse chance d'avoir une douce chaleur sans pluie pendant la période importante de la floraison, le retard de la pousse se trouverait réparé dans une large mesure. L'an passé, le retard de la floraison, bien plus défavorable, que le retard de la pousse a été de trois semaines ; si donc nous avons tout de suite des chaleurs à souhait, on aurait encore la possibilité d'obtenir une récolte égale à celle de 1878. Dans nos départements méridionaux, les pluies ont cessé et des chaleurs sont venues donner quelque espoir aux vignerons.

DERNIÈRES NOUVELLES

Nous appelons l'attention sur les renseignements qui suivent, et qui émanent de bonne source :

Paris, 4 juin.

L'article 7 des lois Ferry est l'objet de telles attaques, de la part d'un grand nombre de républicains influents qu'il est permis de s'attendre à un remaniement important. Des démarches, dont la signification est incontestable, ont été faites et seront renouvelées auprès du président de la République et de tous les ministres. Malgré ce que l'on dit, malgré les affirmations de la presse amie de M. Jules Ferry, le fameux article 7 sera probablement détaché des projets de loi et ajourné.

On a parlé d'un compromis entre le gouvernement et l'extrême gauche au sujet de Blanqui. Cela est faux. L'attitude du gouvernement a été correcte dès le premier jour. Blanqui sera gracié et non amnistié ; par conséquent, il restera privé de tous droits politiques.

M. Jules Simon a prononcé, à Lyon, un grand discours en faveur du libre-échange, dans un banquet qui lui a été offert par la *Société d'économie politique*.

Il avait présidé, la veille, la distribution des prix de la *Société d'enseignement professionnel* du Rhône ; et à cette occasion il avait prononcé un autre discours contenant une allusion directe aux lois Ferry, et proclamant le grand principe de la liberté et de la concurrence.

Tous les journaux de Lyon et de Paris constatent que M. Jules Simon a pris une situation entièrement hostile à l'article 7. C'est un coup de masse pour les partisans de l'arbitraire et du despotisme dans l'enseignement.

M. de Cassagnac s'est rendu au sein de la commission chargée d'examiner le projet de poursuites dirigées contre lui.

Il a maintenu absolument le texte de ses articles incriminés, et déclaré qu'il ne supprimait ni un adjectif, ni un adjectif.

Il a ajouté que peu lui importait d'être poursuivi ou de ne l'être pas.

La commission a conclu à l'autorisation des poursuites par 6 voix contre 4.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 5 juin, 2 h. soir.

Hier le consul général allemand en Egypte, a demandé impérieusement une réponse à la protestation de l'Allemagne contre la conduite du Khédive. Ce dernier a renvoyé le consul au Sultan pour obtenir satisfaction. Le consul a refusé, rendant le Khédive responsable et regrettant de voir la question Egyptienne entrer dans une place très-grave.

Le *Figaro* assure que le prince Louis-Napoléon est en bonne santé, suivant une lettre de lui arrivée le 30 mai.

Les journaux de ce matin considèrent comme certain que Blanqui sera seulement gracié, et non amnistié.

Bourse de Paris

Cours du 5 Juin.

Rente 3 p. %	82.45
— 3 p. % amortissable	84.90
— 4 1/2 p. %	111.00
— 5 p. %	116.20

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 4 juin	CLOTURE précédente
Banque de France	3.040 »	3.035 »
Crédit foncier	790 50	773 50
Orléans-Actions	1.207 50	1.200 »
Orléans-Obligations	396 50	398 50
Suez	748 »	748 »
Italien 5 %	81 25	81 22

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PRÉFECTURE DU LOT.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841

AVIS

Par acte passé devant Nous, Maire de la commune de Castelnuau, le dix-huit avril mil huit cent soixante-dix-neuf, les nommés Sabatié (Pierre), Périer (Pierre-Gernain), Périer (Louis-Eugène) et Périer (Eugénie), ont cédé, pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 27,

Savoir :

Le sieur Sabatié :

Quatre ares quatre centiares de pré (section K, numéro 640) ;
Six ares dix-huit centiares de terre (section K, numéro 809).

Les frères Périer, propriétaires par indivis :
Cinq ares soixante-huit centiares de pré (section K, numéro 643), moyennant la somme de, savoir :

Le sieur Sabatié : huit cents francs, ci. 800
Les frères Périer : mille cent cinquante francs, ci. 1,150

Castelnuau, le cinq juin mil huit cent soixante-dix-neuf.

Le Maire,
TAILHADE.

AVIS

Le sieur Marot, Jean, chauffeur de machines fixes, résidant à Capdenac (Aveyron) a l'honneur de prévenir le public, qu'il se refuse de payer, à partir d'aujourd'hui cinq juin mil huit cent soixante-dix-neuf, les dettes de toutes sortes que pourrait contracter son épouse Antoinette Gast, née à Gréalou (Lot), veuve Lacam, épouse Marot.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS

Sera à Cahors, du 1^{er} au 5 de chaque mois, Boulevard Nord, maison SOULIE.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

ELIXIR DENTIFRICE LEUCODONTE

et

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE AU QUINQUINA

Pour blanchir les Dents et raffermir les Gencives Ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins

Admis à l'Exposition universelle de 1878.

Ces dentifrices préparées avec un soin minutieux, doivent au choix des substances qui les composent les propriétés hygiéniques que chacun se plaît à leur reconnaître. — La boîte, 1 fr. 50, 3 et 5 francs. — Le flacon, 1 fr. 50, fr. 3 et 5 fr.

Dépôt dans les principales Parfumeries.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

Le Musée artistique et littéraire.

Sommaire du numéro du 31 mai.

Texte : Salon de 1879 (3^e article), un vieux Parisien. — M. Lérenté (suite), A. Genevay. — Amusettes, H. Seuret, Evany. — Petite Chronique, X. — Livres, X.

Gravures : En forêt : le Givre. Dessin de Léon de Bellé, d'après son tableau (Salon de 1879). — Les Langoustes. Dessin de M. F. Attendu, d'après son tableau (Salon de 1879). — Un coin de cuisine. Dessin et gravure d'Edmond Yon, d'après le tableau de M^{me} Annie Ayrton (Salon de 1879). — La ferme d'Onival (Somme). Dessin de Léon Barillot (Salon de 1879). — Les Chrysanthèmes de M^{lle} Léonie Barillot, d'après son tableau. Dessin et gravure d'Edmond Yon (Salon de 1879). — Abandonnés ! Dessin de Bruk-Lajos, d'après son tableau (Salon de 1879). — En sortant de l'école. Dessin de James Bertrand, d'après son tableau (Salon de 1879). — Sur le terrain. Dessin d'Etienne Berne-Bellecour, d'après son tableau (Salon de 1879). — Camaraderie. Dessin de Bonnefoy, d'après son tableau (Salon de 1879). — La partie d'échecs des fiançailles, d'après les deux figures principales de son tableau (Salon de 1879). — Sur les bords de l'étang de Lacanau (Gironde). Dessin d'Amédée Baudit, d'après son tableau (Salon de 1879). — A. lettre ornée. Fronton du manoir de Louis XII (château de Blois).

Monsieur le Rédacteur,

Désireuse de faciliter les moyens de guérison à toutes les personnes atteintes, comme moi, de glandes au sein, je vous prie de porter à la connaissance de vos lecteurs le succès du traitement sans opération, que j'ai suivi dans la maison du D^r CABARET, 19, rue d'Armaillé, Paris. Je suis radicalement guérie et, depuis six

mois, j'ai repris mes occupations ordinaires sans ressentir la moindre fatigue.

M^{me} CLAVERIE,
à St-Martin-d'Oney (Landes).

M. CHERVIN, Directeur-fondateur de
l'Institution des Bègues de Paris
commencera le 30 Juin, à Toulouse, Hôtel du Midi, un cours de diction à l'usage des Bègues. Le Cours dure vingt jours. La *Méthode-Chervin* a reçu l'approbation de l'Académie de médecine. Traitement spécial pour le blesement, le bréouillement et tous les autres défauts de prononciation. — S'adresser à l'avance en écrivant, à Paris, 90, avenue d'Eylau.

Actions de la Compagnie Générale Transatlantique

Le Crédit général Français, 16, rue Le Peletier, à Paris, vend et livre IMMEDIATEMENT à ses guichets, dans ses succursales et dans ses Agences des départements
LES ACTIONS
de la Compagnie générale Transatlantique
au prix de 385 francs
Coupon de 15 fr. échéant le 2 juillet détaché.

CRÉDIT FONCIER LUXEMBOURGEOIS

Société au capital-actions de 10 millions de francs
Constituée par arrêté royal du 2 avril 1879
et organisée par la loi du 21 mai 1879

ÉMISSION

de **22,222 Obligations Foncières**
(Lettres de gage)

Remboursables à 500 fr. en 60 années par tirages au sort annuels avec droit d'anticipation pour la Société.

INTÉRÊT ANNUEL : 22 FR. 50

Payable par semestre, les 1^{er} mars et 1^{er} septembre
NET de tous droits et impôts,
à PARIS, LYON, LUXEMBOURG ET BRUXELLES

Faculté aux Souscripteurs de demander des cinquièmes d'Obligations remboursables à 100 fr. et rapportant 4 fr. 50 nets d'impôts.

(Les titres seront remis jouissance du 1^{er} septembre 1879)

Prix d'émission : 487 fr. 50 par Obligation.
ou 97 fr. 50 par 5^e d'Obligation.

Payables :	Par Obligation	Fr. 37 50	Par 5 ^e d'Obligation	Fr. 7 50 en souscrivant.
	50 "	50 "	10 "	à la répartition.
	200 "	200 "	40 "	du 25 au 30 juillet
	200 "	200 "	40 "	du 25 au 30 sept.

Le 4 % Luxembourgais est coté au dessus de 98 fr. Les obligations foncières représentent au prix d'émission, du 4 1/2 % à 97 fr. 50; soit pour un déboursé moindre, un revenu plus élevé de 1/2 %.

Le Crédit foncier Luxembourgais ne peut prêter que la moitié de la valeur des immeubles. Le montant total des Obligations en circulation ne doit jamais dépasser le montant des prêts. Tout échéant momentanément sera consigné à la Caisse de Dépôts et Consignations de l'Etat. Le montant sous-

crit et versé du capital actions doit toujours atteindre le dixième au moins des Obligations en circulation.

La Société est sous la surveillance directe de l'Etat. Le Commissaire du Gouverneur certifie sur chaque Obligation que les prescriptions légales et statutaires sont observées.

L'inscription à la Cote sera demandée.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE :

Le mercredi 11 Juin 1879
A PARIS, à la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS, 2, place de l'Opéra,
et à la BANQUE FRANÇAISE ET ITALIENNE, 6, r. d'Anvers
A LYON, à la SOCIÉTÉ LYONNAISE DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL
A LUXEMBOURG, à la Banque Nationale.
A BRUXELLES, chez M. A. ALLARD, 2, place de la Monnaie.

Dès à présent on peut souscrire par correspondance.

L'EAU de LÉCHELLE, hémostatique, est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Le **VIN de GILBERT SÉGUIN, fortifiant et fébrifuge,** est recommandé depuis plus de 60 ans, comme étant la plus efficace des préparations de Quinquina, dans les convalescences, pertes d'appétit, digestions difficiles, appauvrissements de sang, fièvres, etc. Exiger la signature G. Séguin, Paris, 378, rue Saint Honoré.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.



PLUS de CHEVAUX COURONNES!!! Garantie prompt et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dardes, ardeurs, réapparition exacte du poil par le *Réparateur TAZCANO*. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. — Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris (Eviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard). — Se trouve dans les Pharmacies.

FER QUEVENNE

Le Fer Quevenne est une des rares préparations approuvées par l'Académie de Médecine : c'est le seul ferrugineux honoré nominativement d'une Médaille à l'Exposition universelle de Paris 1878. Il est ordonné contre l'anémie, les pâles couleurs, le maux d'estomac, l'appauvrissement du sang; aux femmes, aux enfants lymphatiques; dans la croissance, les convalescences. C'est le fer le plus actif, le plus agréable, le plus économique, n'offrant pas les effets fâcheux des autres ferrugineux. — Je donne toujours la préférence au Fer Quevenne sur toutes les autres préparations ferrugineuses (1879).

Refuser les nombreuses contrefaçons impures et inefficaces. — Pour être certain d'avoir le VÉRITABLE Fer Quevenne, exiger les marques ci-contre :

Le flacon : 3 fr. 50

Dépôt général à la Pharmacie Emile GENEVOIX, 14, rue des Beaux-Arts, Paris.



ORFÈVRIERIE CHRISTOFLE

Récompenses obtenues à l'Exposition universelle de 1878
POUR NOS COLLABORATEURS
2 MÉDAILLES D'OR
4 MÉDAILLES D'ARGENT, 4 MÉDAILLES DE BRONZE
ET 7 MENTIONS HONORABLES
GRAND PRIX
(Cl. 24, Orfévrie)
MÉDAILLE D'OR
(Cl. 43, Métallurgie du NICKEL et de ses alliages.)

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

SURTOUTS ET SERVICES DE DESSERT

Toujours fidèles au principe auquel nous devons le succès de notre industrie, **DONNER LE MEILLEUR PRODUIT AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE**, nous avons constamment maintenu et souvent amélioré la qualité de nos produits, sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité du produit. La seule garantie pour le public est de n'acheter que les produits revêtus de la marque ci-dessus et du nom de **CHRISTOFLE** en toutes lettres.

Les représentants à Cahors sont : MM. Mandelli, frères, bijoutiers-orfèvres.

EXTRAIT DE SANG

Les Pilules dragifiées d'extrait de sang de bœuf, de J.-L.-P. Duroy, pharmacien, lauréat de l'Institut, contiennent le fer même du sang, et tous ses autres principes nutritifs, organiques et minéraux concentrés; c'est donc un fortifiant aussi complet que naturel, reconnu par les médecins, supérieur aux ferrugineux ordinaires, au quinquina, à la viande crue, etc. 4 fr. le flacon, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.
Dépôt à Cahors, droguerie Vinel.

Offre d'Agence

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGLARD, 14, rue Ramboteau, à Paris, Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.

MACHINES À VAPEUR VERTICALES

Exposition universelle de 1878 : MÉDAILLE D'OR
4 DIPLOMES D'HONNEUR



MÉDAILLE D'OR ET GRANDE MÉDAILLE D'OR 1872
Médaille de Progrès à Vienne 1875. Membre du Jury Paris 1875
Demi-fixes, fixes ou locomobiles de 1 à 20 chevaux. Toutes ces machines ont leur mécanisme en acier fondu forcé. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation; arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible, conduites et entretenues par le premier venu, et s'appliquant, par la régularité de leur marche (assurée par le régulateur André), à toutes les industries, au commerce et à l'agriculture. Toutes ces machines peuvent faire au frein presque le double de la force pour laquelle elles sont vendues.
Chaudières incaptibles à bouilleurs croisés, nettoyage facile.

J. HERMANN-LACHAPÈLLE 114, r. du Faub.-Poissonnière, Paris. Envoi franco des prospectus détaillés.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPÔT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : **LECOQ ET BARGOIN.**

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

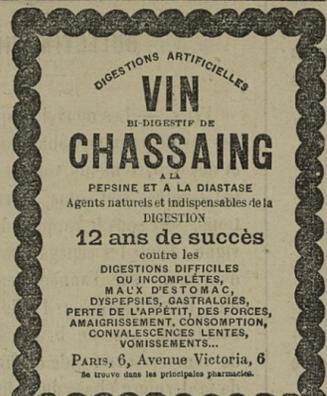
ASTHME ! ASTHME !

L'efficacité des Cigares JOY est aujourd'hui incontestable, comme le prouvent les attestations des médecins et les remerciements que nous adressent les personnes que ces Cigares ont guéries. — Pharmacie anglaise, ROBERTS et C^o, place Vendôme, 23, PARIS. — Prix : 3 fr. 25; 10 boîtes, 26 fr. franco contre mandat.

GUÉRISON IMMÉDIATE
des RHUMATISMES, NÉURALGIES et MAUX de TÊTE
En faisant usage continu de la



Seule Pile électrique à la portée de tout le monde. Vente unique à Cahors, chez M^{rs} Mandelli, frères bijoutiers.



VIN CHASSAING
à la PEPINE ET À LA DIASTASE
Agents naturels et indispensables de la DIGESTION
12 ans de succès
contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPÉPSIES, GASTRALGIES, PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSUMPTION, CONVASCENCES LENTES, VOMISSEMENTS...
PARIS, 6, Avenue Victoria, 6
Se trouve dans les principales pharmacies.

ÉTABLISSEMENT THERMAL VICHY
(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS
BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Ecrire : Administration de la C^o concessionnaire
PARIS, 22, Boulevard Montmartre

POUR FAIRE FORTUNE Demandez la **CLEF DE L'UNION FINANCIÈRE** du JOURNAL de la BOURSE, 104, rue Richelieu, Paris. (Envoi franco de la brochure explicative)

Photographie Artistique

C. BONNEMER
PHOTOGRAPHE

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORÉ

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrand, Cartes-album, Portraits dits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.

Émaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables.

Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier. Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

COPEAUX DE GOUDRON

DU DOCTEUR BRISSAUD (Brevet S. G. D. G.)
La meilleure préparation de Goudron contre **RHUMES BRONCHITES GRAVELLE**
Un copeau de goudron, mis dans une carafe, donne en quelques instants une Eau de Goudron délicieuse, saine et rafraîchissante.
La boîte : 1 fr. 50.
ENVOI PROSPECTUS SUR DEMANDE
LIEUTARD & C^o, 88, boulevard Sébastopol, PARIS
Dépôt à Cahors, Lefèvre, rue du Portail-au-Vent.

